



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-051-2022-10

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2022

Sommaire

Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /

IDF-2022-10-18-00014 - Note ANV?? Approbation de l' admission en non-valeur des créances douteuses restantes et ?? de la reprise des provisions correspondantes (1 page)	Page 3
IDF-2022-10-18-00023 - 4.1 Rapport d' orientation ?? budgétaire_Année 2023 ?? (14 pages)	Page 5
IDF-2022-10-18-00021 - 6.1 Note délibération n°2022-17 ?? Approbation de la modification du Règlement intérieur de l' Établissement (1 page)	Page 20
IDF-2022-10-18-00011 - Délibération n° 2022-13 Nomination des membres de la Commission d' appel d' offres permanente (1 page)	Page 22
IDF-2022-10-18-00018 - Délibération n°2021-18 ?? Approbation de la passation du marché des prestations d' impression des supports ?? de communication du CENTQUATRE-PARIS (1 page)	Page 24
IDF-2022-10-18-00019 - Délibération n°2021-19 ?? Approbation de la passation du marché des prestations d' exploitation et de ?? maintenance multi technique des ouvrages du CENTQUATRE (1 page)	Page 26
IDF-2022-10-18-00009 - Délibération n°2022-12 Approbation du procès-verbal du 7 juin 2022 (1 page)	Page 28
IDF-2022-10-18-00012 - Délibération n°2022-14 DM01 ?? Approbation de la décision modificative n°01 en conformité avec l' instruction ?? budgétaire et comptable M4 (1 page)	Page 30
IDF-2022-10-18-00022 - Délibération n°2022-15 Rapport d'orientation budgétaire 2023 (1 page)	Page 32
IDF-2022-10-18-00015 - Délibération n°2022-16 ?? Approbation de l' admission en non-valeur des créances douteuses (1 page)	Page 34
IDF-2022-10-18-00016 - Délibération n°2022-17 ?? Approbation de la modification du règlement intérieur de l' établissement (1 page)	Page 36
IDF-2022-10-18-00020 - Délibération n°2022-20 Rectification d' une erreur matérielle sur la délibération n° 2022-11 (1 page)	Page 38
IDF-2022-10-18-00010 - Procès-verbal du Conseil d' administration du mardi 7 juin 2022 (10 pages)	Page 40

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00014

Note ANV

Approbation de l' admission en non-valeur des
créances douteuses restantes et
de la reprise des provisions correspondantes

6. Délibération N°2022-16

Objet : Approbation de l'admission en non-valeur des créances douteuses restantes et de la reprise des provisions correspondantes

L'admission en non-valeur des créances est décidée par le Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Cette admission est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement d'une ou de plusieurs créances de l'établissement.

Il convient toutefois de relever que l'admission en non-valeur prononcée par le Conseil d'administration ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures. En effet le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

En application de ces principes, les services de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France (DRFIP) ont restitué au CENTQUATRE-PARIS un bilan des actions menées en vue d'obtenir le recouvrement de certaines créances, dont certaines sont demeurées irrécouvrables malgré les diligences mises en œuvre par le comptable public.

Une provision pour créances douteuses de 130 000 € avait été approuvée lors du conseil d'administration du 19 octobre 2021 dans le cadre de la délibération 2021-15 conformément à l'article R2321-2 3° du Code général des collectivités territoriales. Parmi les créances constituant cette provision, une partie a été recouvrée, une partie est en attente, et une partie est irrécouvrable. Les créances irrécouvrables se répartissent de la façon suivante :

Année	Montant
2015	61,07 €
2016	1 999,05 €
2017	3 274,91 €
2019	10 724,56 €
2020	2 942,63 €
Total	19 002,22 €

Il convient d'en prononcer l'admission en non-valeur, et d'autoriser la reprise de la partie correspondante de la provision, soit 19 002,22 €. Il convient également d'autoriser la reprise de la partie de la provision correspondant aux sommes déjà recouvrées entre temps, soit 55 352,78 €.

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00023

4.1 Rapport d orientation
budgétaire_Année 2023

CENT QUATRE #104PARIS

lieu infini d'art
de culture
et d'innovation
direction
José-Manuel Gonçalves

entrée du public
5 rue Curial
administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris
01 53 35 50 00
www.104.fr

Rapport d'orientation budgétaire Année 2023

En application des dispositions du CGCT, nous vous proposons d'ouvrir un débat sur les orientations budgétaires du prochain exercice qui s'appuie sur la mise en perspective des budgets précédents et la présentation d'indicateurs d'activité permettant ainsi de dégager les grandes tendances prévisionnelles de l'année à venir.

Ce rapport esquisse les axes stratégiques du projet d'établissement et définit son activité et le cadre de celle-ci dans le contexte de l'exercice.

Table des matières

I.	Le contexte de l'année 2023	2
A.	L'équipe au cœur du projet	3
B.	Nos expertises et énergies au service des artistes et des publics	5
C.	Ingénierie et innovation : l'impact sous diverses formes	7
D.	La responsabilité : enjeux et questions	9
1.	Crise énergétique : investissement bâtiment et impact sur l'activité?	9
2.	Vertitude : année 2 et programmation du vivant	9
II.	La section de fonctionnement	10
A.	Les recettes	10
B.	Les dépenses	11
1.	Le Bâtiment en Ordre de Marche	11
2.	Les dépenses d'activités	13
III.	La section d'investissement	14
IV.	Conclusion	14

I. Le contexte de l'année 2023

Pendant les années si particulières de 2020 et 2021, et pour d'autres raisons en 2022, l'établissement est à la fois enjoint d'être lui-même et de tenir bon la barre de son projet, et soumis à des contingences plus ou moins maîtrisables.

Face à la crise sanitaire, les mesures exceptionnelles de soutien de la ville et les actions gouvernementales ont joué un rôle d'amortisseur sans précédent sur ce qui aurait pu sonner la fin de l'établissement et annihiler le secteur culturel entier. Le CENTQUATRE a déployé beaucoup d'énergie et d'opiniâtreté pour maintenir autant que possible ses activités, entourer les équipes artistiques d'une forme de sécurité, conserver le lien avec ses publics, surtout les plus fragiles jusqu'à pousser loin la notion d'hospitalité à travers l'animation d'un centre de vaccination.

Les séquelles de cette crise demeurent et marqueront durablement nos structures, nos métiers, dans les réflexes fondamentalement modifiés de la « consommation culturelle », dans une fragilité de moyens accrue des artistes pour faire exister leurs créations, dans les exigences des partenaires privés. C'est aussi notre vision du monde qui se modifie, avec plus que jamais la nécessité de consolider le lien social par l'art et la culture et de mener nos activités dans un environnement durable.

Mouvement social

En février 2022, dans la continuité de l'instabilité de nos repères, les remous sont venus de l'intérieur au travers d'un mouvement social de 11 jours auquel s'est associée une partie de l'équipe permanente et intermittente. Au sein d'équipes ébranlées par la crise, dont la charge de travail s'est accrue fin 2021 pour répondre aux engagements de fond, apparaît un questionnement sur leurs choix de vie, et les conditions dans lesquelles elles exercent leurs métiers – des interrogations présentes au sein du secteur culturel au sens large. En cela, elles nous confrontent à la conjugaison non contradictoire d'un attachement viscéral au lieu et au projet et de la demande de conditions de travail et d'une organisation améliorées pour faire autrement et encore mieux, ensemble.

Cette crise a eu un bénéfice - comme toutes les crises : plutôt que de figer les rôles dans un exercice de style contraint à la table des négociations entre les salariés grévistes et direction, ces deux semaines ont permis de générer un échange fécond sur les métiers, les enjeux du travail dans un lieu aussi complexe qu'infini dans ses possibilités (ses distances, ses outils et moyens, sa multiplicité d'activités). On y a vu aussi le bénéfice d'une transversalité des échanges entre salariés et services. Certains questionnements concernent tous les services, à tel point qu'on proposera de les traiter par des chantiers de concertation ouverts à tous.

Un protocole de sortie de grève entérine une revalorisation de 10% de la masse salariale permanente sur 2022 dont 6% structurel et de 12,5% en moyenne de la grille salariale des intermittents.

Enquête bien-être au travail et expertise sociale.

En février, le CSE lance une enquête interne sur le bien-être au travail des salariés. Ses résultats appellent des points de vigilance ciblés et reflète une équipe éprouvée par la crise sanitaire et la reprise d'activité, mais transcrit toujours cette conviction profonde de savoir pourquoi on travaille au CENTQUATRE. Dans la foulée, le CSE commande une expertise sociale pour risque grave – qui représente un coût certain pour l'établissement. Réfutant l'objet et la manière de mener cette étude, la direction souhaite assigner le CSE en justice mais y renonce pour ne pas créer de faille dans l'équipe. L'expert mènera son étude entre juin et août. Les entretiens individuels et collectifs sont une fenêtre d'expression pour les salariés, qui expriment toujours des difficultés ciblées, mais aussi beaucoup de points positifs en termes de management avec l'arrivée notamment de nouveaux directeurs, de qualité de vie en équipe, et des pistes d'amélioration concrètes (outils, transversalité, partage d'information) en écho avec les sujets portés dans le cadre des chantiers de concertation.

Le rapport d'expertise a été remis au CSE le 16 septembre dernier. Il demeure confidentiel jusqu'à ce qu'une version définitive soit discutée et entérinée pour être présentée aux équipes et par la suite au Conseil d'administration.

Renouvellement du Directeur pour 3 ans

Dans sa présentation au Conseil d'administration en mars 2022, José Manuel Gonçalves revient sur les différents âges du CENTQUATRE, et acte d'une forme de maturité d'un projet, dont l'ambition et les valeurs restent intactes, et demeurent encore après 12 ans l'objet d'envies, de projets de développement infinis, en prise avec les mouvements sociétaux, la ville de demain et les territoires du nord est parisien, l'innovation, la jeunesse et la création sous toutes ses formes.

Ces valeurs brandies plus haut et plus fort sont celles de l'urbanisme culturel et des usages des lieux et des espaces, de l'hospitalité, de la porosité des publics, du faire société par l'art, la culture, le partage de la pensée et par la pratique artistique individuelle ou collective.

Réaffirmer ce projet et son renouvellement permanent c'est aussi questionner ses moyens techniques, financiers, humains, qui en sont à la fois le vecteur, une composante intrinsèque des activités et un défi de tous les jours.

Crise économique et injonction à la responsabilité

2022 restera marquante par la prise de conscience violente et tardive d'un monde contraint par ses ressources, et d'une économie en réaction épidermique aux événements internationaux. La fin de l'année s'annonce sombre avec l'épée de Damoclès des coûts énergétiques et une inflation qui met à mal les structures budgétaires, questionne les salaires des personnels. Elle nous intime de nous renouveler et nous requestionner, encore et toujours sur le modèle du CENTQUATRE, fil conducteur depuis sa naissance et plus que jamais d'actualité à l'heure de sa maturité.

A. L'équipe au cœur du projet

Entre 2019 et 2022, l'effectif du CENTQUATRE s'est renouvelé à 30%. Composée d'anciens qui ont fait leur vie professionnelle au CENTQUATRE comme de très jeunes qui questionnent les modalités de leur engagement dans la vie professionnelle, c'est une équipe permanente encore presque adolescente qui sort elle aussi de la crise sanitaire et (re)prend possession des missions et de la pulsation quotidienne du lieu.

Une équipe qui continue à renouveler sa foi et sa confiance dans les valeurs du projet, son enthousiasme pour le déploiement de ses activités et tout en interrogeant les moyens et conditions de ses missions.

Une équipe qui va se nourrir des expériences des nouveaux arrivants tout comme aller puiser l'amélioration dans ses ressources internes. Pour répondre à certains départs, on choisit de faire évoluer les postes et les salariés, de miser sur l'expérience, l'ancrage humain du projet dans les équipes (production, technique, publics), et de capitaliser sur un trésor de connaissances, d'intuitions, et de valeurs partagées et fondées en une petite dizaine d'années d'existence du lieu. Ainsi, ce sont notamment de nouveaux directeurs « externes » (Flore Bonafé à la direction de la communication, Bruno Madala à la direction technique) posent un regard neuf sur nos fonctionnements. Des montées en responsabilité en interne (Sonia Khiter directrice des publics, Anne-Sophie Avice responsable du Cinq et de la médiation, Didier Fournier et Freyja Sylvestre directeurs techniques adjoints, Marine Lelièvre directrice adjointe de production et dès 2020 Martin Colomer-Diez, co-directeur de l'ingénierie et de l'innovation) renforcent la continuité du projet et refondent en profondeur.

Suite aux premiers ateliers des chantiers de concertation, les objectifs partagés sont les suivants :

Face à une articulation complexe des activités et du lieu, on voit la nécessité d'une organisation du travail plus étayée (supports d'information partagés, processus écrits, instances de travail thématiques), et d'un cadre pour construire en transversalité et maîtriser et accompagner l'engagement de celles et ceux qui portent et font le projet au quotidien.

Améliorer les outils (matériels, logiciels, fonctionnalités techniques) relatifs au bâtiment et à son exploitation, et les fonctions support (RH notamment).

Pour accroître la sécurité au travail et fiabiliser nos organisations, mieux accompagner les managers (51% de cadres dans l'équipe) par la formation individuelle et collective.

Par l'animation de l'équipe et la circulation de l'information, mieux se connaître et partager nos activités et nos expertises.

Ces chantiers et objectifs vont se retranscrire dans les activités et les budgets de plusieurs directions/services.

Direction des Ressources : chantiers outils - travail sur les process

La Direction des ressources (pôle financier, pôle RH et pôle juridique) est à la fois support de l'équipe et acteur de ses propres projets.

L'équipe RH en particulier doit pouvoir mieux s'outiller d'une part, et mettre en œuvre les logiciels et processus qui vont permettre de fiabiliser leur travail et d'être plus efficaces sur leurs missions.

Ces outils et processus doivent également se sédimenter dans et au service de toute l'équipe.

Il s'agit majoritairement d'acquiescer et de mettre œuvre un logiciel de SIRH permettant de gérer le temps de travail, les composantes de la paye, la formation et la GPEC.

Elle doit par ailleurs se structurer sur de nouvelles compétences afin de mener à bien ses activités récurrentes de la manière la plus efficace et confortable pour les collaborateurs. Ceci passe par un accompagnement dédié sur de futurs outils, des formations, et les recrutements menés ou à mener sur des postes clés (chargé d'administration RH, chargé de développement RH).

Le ou la futur.e directeur.ice des ressources aura pour mission d'élaborer avec son équipe un cadre structurant autant dans le champ du suivi budgétaire et du contrôle de gestion, que des process RH qui accompagnent la vie des salariés.

Direction technique :

La direction technique pilote les travaux relatifs au fonctionnement du bâtiment, la maintenance de l'ensemble des infrastructures et matériels techniques, les achats de matériels et outils nécessaires à l'exploitation des espaces.

Les conditions de travail de l'équipe technique et logistique en particulier sont liées à ces matériels et infrastructures, essentiels dans un lieu dont la superficie et la répartition sur plusieurs niveaux impliquent beaucoup de déplacements et de distance parcourue pour les montages et démontages. La pluriactivité et la simultanéité des propositions et la nécessité de réversibilité des espaces rajoutent à cette complexité. Enfin, le manque de locaux de stockage dû à la conception du bâtiment implique une gestion contrainte des matériels et de leurs rangements.

De nombreux investissements et travaux (en moyenne 650K€ par an) sont menés depuis l'ouverture du lieu pour maintenir à niveau le parc de matériel, et rajouter des équipements fondamentaux pour le bon usage et l'optimisation du lieu (ex. gradin mobile de la Nef, passerelles en Nef, grils techniques dans les ateliers Aubervilliers...).

- En termes de travaux bâtiment : des travaux d'amélioration des bureaux ont été menés en 2021 (réunion des deux services ingénierie et innovation dans un open-space remanié, création de bureau pour l'équipe de production dans l'ancienne salle Auber 1).

Ces travaux doivent être complétés par des aménagements acoustiques qui devraient permettre de mieux isoler certains espaces pour la tenue de réunions et les espaces de conversation téléphonique et d'améliorer l'ambiance sonore dans d'autres.

Des travaux de peinture et de petits aménagements (éclairages lumière du jour) doivent être réalisés régulièrement (locaux du Cinq, et prochainement, bureau des référents accueil et de la billetterie, actuellement très sombres).

- En termes de matériels : les parcs de matériels lumière, son et plateau sont progressivement renouvelés, au fur et à mesure de leur obsolescence et l'installation de nouveaux éclairages (Nef, et bientôt couloirs) s'effectue autant que possible en LED.
- Les engins de manutention et équipement de levage sont à remplacer et à remettre en service. Le monte-charge 5 tonnes n'a pratiquement jamais fonctionné depuis l'ouverture du lieu. Un investissement lourd est nécessaire pour le remettre en service avec à la clé, de meilleures conditions de travail pour les salariés et des économies de personnel intermittent ; le chariot élévateur et/ou une nacelle génie seront à remplacer dans l'année qui vient avec des enjeux évidents de sécurité des personnels.

B. Nos expertises et énergies au service des artistes et des publics

En juin 2022, un des sujets de réflexion du séminaire du CODIR fut la valorisation et le partage en interne et en externe des expertises du CENTQUATRE et de ses équipes. La singularité du positionnement artistique et culturel vaste et pluridisciplinaire du lieu, le lien au territoire et aux familles, les valeurs d'hospitalité, l'innovation en prise avec la société, sont autant de missions et de compétences internes à continuer de faire fructifier au contact des artistes et du public et qui viennent enrichir l'offre d'ingénierie pour mieux les diffuser.

Production : la diffusion et production pluri-disciplinaires réaffirmées

➤ Après deux tournées extrêmement longues et pleines de succès pour *L'heure bleue* et *Stallone*, et dans le prolongement du développement de la notoriété de la jeune chorégraphe passée par le Laboratoire des cultures urbaines du Cinq et dont les 2 petites formes ont tournée en France entière, Leila Ka, de nouvelles productions déléguées viennent enrichir et prolonger le répertoire des productions en développement et on l'espère en tournée. Il s'agit de la nouvelle création de Fabien Gorgeart, *Les Gratitude*, sur le texte de Delphine de Vigan, et de la première création de groupe de Leila Ka, *Bouffée*. La poursuite de l'accompagnement de ces artistes dénote de la fidélité au CENTQUATRE et d'une continuité vertueuse pour tous.

Le dernier spectacle de Christiane Jatahy, *Après le silence*, sera également accompagné en tournée.

➤ En saison 22-23, une partie des accueils de spectacle, notamment d'artistes internationaux continuent d'être construits en partenariat avec des institutions parisiennes tel que le Théâtre de la ville et le Festival d'automne. Le CENTQUATRE continue de s'associer à ses partenaires franciliens tel que le Théâtre 13 pour présenter les lauréats et les équipes sélectionnées dans le cadre du festival Impatience qu'il coordonne depuis 2012.

➤ Deux temps de festivals continuent de s'affirmer comme des rendez-vous pérennisés aux axes renforcés et ancrés dans le paysage culturel parisien.

Les Singulier.es fait la part belle aux identités fortes et mises à nues des artistes, parfois via des portraits et autoportraits détournés, entre théâtre, danse, musique, installation, et performance.

Séquence Danse Paris inscrit en dur cette année encore la cohabitation d'acteurs incontournables dans leur discipline (Olivier Dubois, William Forsythe, Le Ballet de Lyon, Christian Rizzo) avec des artistes moins connus du public – ceux de la jeune scène israélienne notamment, et/ou émergents dont les projets viendront cohabiter comme autant de temps forts, avec quelques séries relativement longues de 5 représentations, comportant une forme de prise de risque.

➤ Avec *Graines* et *Foire foraine d'art contemporain* - dont les chiffres de fréquentation pourraient battre tous les records dans l'histoire du lieu, le CENTQUATRE continue de proposer une programmation en arts visuels qui fonctionne comme une chambre d'échos très libre, ouverte et poreuse à la société et à la pensée. Non comparable à celles d'un musée, ni même d'un centre d'art contemporain, ces expositions à la fois populaires et exigeantes font cohabiter de jeunes artistes

comme des « stars » du marché de l'art et fédèrent par leur propos un public large et divers, attirant l'attention des médias grand public comme de la presse spécialisée. Elles parviennent également parfois à être reconfigurées pour partir en tournée en France et à l'étranger – avec un gros niveau de complexité.

Si aucune exposition majeure ne devrait être programmée à l'été 2023 (pour des raisons explicitées par la suite), ce sera la Biennale Némo et sa grande exposition de rentrée qui prendront le relai de la permanence arts visuels du lieu pendant 4 mois et demi.

Les arts numériques demeurent malgré leur popularité croissante ce champ insaisissable dont tout le monde parle, mais qui fut il y a quelques années une spécificité (unicité) au 104. Cette édition de la Biennale Némo aura pour thème « Je est un autre ». Il ne s'agira pas forcément de se perdre dans le métavers mais de rester bel et bien au contact réel des œuvres et d'explicitier les démarches d'artistes souvent hybridés de sciences et de savoirs, physiquement présents dans les espaces du lieu.

Publics : le lien aux partenaires réaffirmé

Les orientations de la Direction des publics puisent dans les projets des différents services. Parmi les valeurs constantes, méritant d'être ranimées, l'hospitalité et le lien au territoire sous-tendent l'accueil de tous les publics et la construction de volets de médiation, d'accompagnement vers la programmation. La médiation est désormais gérée par l'équipe du Cinq, qui va également concentrer une grande partie des projets du Forum via les partenaires associatifs et les groupes de pratiques amateurs du territoire.

En 2023, le Forum est repensé en lien avec les partenaires, afin de susciter plus de rencontres entre groupes, et tout en continuant d'ouvrir les plateaux et salles d'exposition aux projets tissés avec les artistes tout au long de l'année dans les collèges, lycées, centres sociaux, associations, de faire un pas de côté pour imaginer d'autres formes, plus libres, et un travail trans-générationnel.

En lien avec l'équipe ingénierie, la Maison des Petits a conçu un programme de formation à l'intervention dans un lieu d'accueil enfants parents artistique. Montée avec L'Ecole Normale Sociale, elle devra permettre à compter du début 2023 d'accueillir une dizaine de stagiaires sur des formats mixtes entre théorie et immersion dans le quotidien de la Maison des Petits.

L'équipe des relations avec les publics et l'équipe du Cinq se mobilise pour la préparation et la préfiguration des Olympiades culturelles. Avec les partenaires (associations, groupes amateurs, écoles, collèges) des projets sont inscrits dans les dispositifs "Résidence artistique en milieu sportif", et stages culture et sport.

Communication : être avec son temps et dans celui du récit

La mission communication du CENTQUATRE est un défi de taille. Comment accorder autant de « bande passante » à tous les événements, projets, réalités du lieu ? Avec quelle hiérarchie ? Dans la gamme des outils et supports de communication extrêmement diverse et avec en tête la sollicitation du public parisien, l'enjeu est double : être en prise avec nos publics présents sur le lieu pour mieux se faire connaître en profondeur, et continuer de guetter les usages innovants (numérique, réseaux sociaux, etc.) permettant une large notoriété et mettant en avant une forme de créativité.

- Un travail sur la communication print est menée pour le début de saison 22-23 avec un nouveau format, le bimestriel. Conçu comme un petit journal, cette publication reprend l'exhaustivité de la programmation en documentant certains projets plus avant (interview, extraits de textes). Elle met en avant des pans de l'activité du lieu non visible ou lisible du public comme les actions sur le territoire, les actualités de 104factory, ou des commerces. Ce parti pris plus explicatif nécessite de s'associer à des rédacteurs pour produire des contenus ciblés.
- Afin de mieux rendre compte des projets de la direction des publics, un travail de production de contenu vidéo permettra de laisser des traces des projets d'actions culturelles (résidence d'artistes en milieu scolaire, projets du FORUM) hors du commun pour les artistes et les participants, alors

même que le suivi du processus de travail est souvent plus puissant que la restitution elle-même. Ces supports permettront de davantage donner la parole aux participants, et de mesurer l'impact de ces projets tissés au quotidien sur le territoire.

➤ Les évolutions du champ de la communication numérique sont extrêmement rapides : course aux contenus sur les réseaux sociaux, nouveaux formats à explorer, possibilités de communiquer par la publicité programmatique... La promotion et le récit de la programmation et de ses coulisses sur ces supports sont un puits sans fond et impliquent une réinvention permanente.

A la lisière de la communication et de la billetterie se situent les actions dites « marketing ». Avec la création du Pass104Infini, il s'agit de coller à une réalité de consommation culturelle de dernière minute. Déjà une habitude pour beaucoup de publics du CENTQUATRE, ces usages changent néanmoins les contours de la relation aux spectateurs et visiteurs. Ce lien doit être sans cesse animé, et permet de couvrir un spectre très large, celui de l'expérience du lieu et de tous ses possibles : programmation bien sûr, mais aussi commerces, activités du weekend, temps pour les familles... L'objectif : mieux connaître nos publics, et faire en sorte qu'ils nous connaissent encore mieux.

DDCM : Commerces en questions et relations multiples aux entreprises

L'ouverture du 104Corners en janvier 2022 sonne le retour des publics dans le lieu et des commerces dans l'espace auparavant investi par les ateliers d'insertion d'Emmaüs. Volontairement partagé et mutualisé avec la billetterie principale, le lieu fédère les publics et la librairie l'Arabesque, le corner Kibind et le commerce éthique de l'Effet Pap' qui commencent à s'insérer vertueusement dans l'écosystème 104.

Un nouvel appel à projets devrait renouveler un ou deux de ces commerces (la librairie étant sous contrat encore 2 ans) à la mi 2023.

La situation des lieux de restauration est quant à elle incertaine. Alors que l'appel à occupation du domaine public pour le Café caché doit avoir lieu fin 2023, l'établissement gérant le Grand Central et les autres points est en difficulté, conduisant une réflexion sur la rentabilité et le modèle d'offre approprié pour ces espaces. Une réflexion est lancée avec plusieurs acteurs (dont la ville de Paris, Plateau urbains) afin de réfléchir à une diversification de l'occupation de ce lieu.

La DDCM déploie un spectre de modalités relationnelles de plus en plus variées aux entreprises et aux porteurs de projets événementiels. Une nouvelle plaquette permet de démarcher des clients (agences et grands comptes) et de faire valoir l'expérience CENTQUATRE (visite du lieu, lien aux artistes, ingénierie d'événements) autant que la qualité patrimoniale et versatile de ses nombreux espaces.

Les fondations d'entreprises ont par ailleurs de plus en plus d'attrait pour des projets (comme le Jardin caché ou la Maison des petits) dont l'engagement auprès des publics s'inscrit dans la singularité de l'approche. De nouveaux mécénats se montent ou sont explorés sur ces projets, dans un mode collaboratif et de co-construction vertueux. Le CENTQUATRE continue d'être un creuset de l'engagement des partenaires du champ de la philanthropie pour leurs événements.

L'établissement est par ailleurs sollicité par plusieurs délégations étrangères en vue des JO 2024. Une telle opération si elle advenait pourrait bien entendu être très positive tant du point de vue du budget que des publics.

C. Ingénierie et innovation : l'impact sous diverses formes

Ingénierie : l'investissement dans le développement

Au sein de la direction de l'ingénierie et de l'innovation, l'équipe ingénierie couvre un champ de missions de plus en plus vaste.

Les projets menés dans le cadre du Grand Paris Express avec la Société du Grand Paris vont se poursuivre en 2023 et en 2024, le contrat avec la SGP ayant été renouvelé unilatéralement pour 1 an, repoussant d'autant la mise en concurrence pour la conception et la production des contenus

artistiques du GPE. Les KM, Tandems et Chantiers partagés continuent de représenter une partie importante du travail de l'équipe. L'année 2023 devrait ainsi comporter 2 KM (dont un report de 2022) et une demie douzaine de Chantiers partagés.

Toutefois, la part des missions SGP (95%% des missions de l'ingénierie en 2019, 65% en 2022) a tendance à baisser à mesure que l'équipe développe une veille, la réponse à de nombreux marchés et diversifie de plus en plus ses compétences et missions.

Le spectre des contrats remportés est ainsi de plus en plus étendu de par la diversité des modes d'interventions : études et diagnostics, programmation et AMO, production, préfiguration de tiers-lieux culturels.

Ainsi, l'équipe va accompagner pour 3 nouvelles années la Région Ile-de-France dans son dispositif FORTE.

Jusqu'ici concentré en milieu urbain, au travers du prisme de l'urbanisme culturel, des marchés en milieu rural ont récemment été remportés pour des diagnostics de territoire ou des assistances à maîtrise d'ouvrage.

L'ingénierie se tourne également vers de nouveaux champs d'intervention. En lien avec les Fondations Gulbenkian et Edmond de Rothschild, un programme intitulé Prix Social Practice a été conçu et des premiers lauréats désignés et accompagnés dans leur démarche relevant des arts participatifs. Le programme a été reconduit en 2023 par les Fondations pour une seconde année et va continuer d'être pensé dans l'optique de faire avancer les connaissances théoriques et d'accompagner de nouveaux artistes dans ce domaine.

Innovation

➤ Conçu en réseau en 2022, le programme Culture impact devrait voir le jour en 2023 avec les partenaires du CENTQUATRE (Universcience, la Villette, la Philharmonie des enfants, Les Augures...). Il consiste à mettre en place les conditions de l'accompagnement pour les projets innovants en matière de culture durable et responsable : comment penser l'innovation du secteur culturel dans une logique de réduction de l'empreinte écologique ? comment faire vivre un laboratoire urbain de transition écologique au service des parties prenantes de la culture ? Ce programme ambitieux porté par les équipes innovation se décompose en 4 volets :

1. Un programme événementiel avec un cycle de rencontres sur la saison 2022/2023 pour éclairer sur les dynamiques de la nouvelle économie
2. Un projet de démonstrateur éco-culturel, au sein du CENTQUATRE-PARIS, outil pédagogique pour penser une logique d'éco-conception et de réemploi.
3. Un nouveau programme d'accompagnement pour des entreprises à impact qui souhaitent accélérer la transition écologique du secteur culturel
4. Un programme de formations innovantes destinées aux professionnels de la culture pour intégrer les bons réflexes et acquérir les bonnes pratiques pour engager une transformation du secteur

Après l'ingénierie du programme, la programmation et la communauté, a eu lieu le recrutement des porteurs de projets. Plusieurs organisations et entrepreneurs à impacts dans le domaine de la culture font désormais partie de 104factory, dans des niveaux divers d'incubation : Arviva, Ecoprod, Plinth, la Réponse D., ARTORA et REMIX. Ils forment un pôle de ressources et de recherche qui devrait permettre au CENTQUATRE d'être un terrain privilégié d'expérimentation pour leurs activités.

➤ 104factory répond à de nombreux AMI ou AAP dans le cadre de France 2030 et des PIA. On constate souvent que la taille de l'établissement et son économie ne sont pas des facteurs favorables pour l'octroi de fonds que peuvent plus facilement obtenir des incubateurs « indépendants » ou des entreprises.

➤ Un large pôle d'entreprises continue d'exploiter les possibilités de l'immersion et de la XR avec Onyo, Novaya, ENTER.black, Tada Immersive ! Dans le prolongement des deux éditions de Venise VR Expanded, et de VR TO GO un nouveau projet 104VRvous devrait être développé en 2023. Il s'agit d'ateliers de médiation pour découvrir des œuvres cinématographiques et artistiques en réalité virtuelle.

➤ L'incubateur a 10 ans, il accueille désormais 13 entreprises en incubation et 2 entreprises en résidence. Son infrastructure n'a pas évolué ou très peu durant ces années. Une étude va être

menée pour auditer ses aménagements afin qu'ils répondent au mieux aux besoins des entreprises incubées. L'infrastructure réseau, l'acoustique de certains espaces et les espaces mis à disposition sont déjà questionnés, et devront faire l'objet de travaux sur l'exercice 2023.

D. La responsabilité : enjeux et questions

1. Crise énergétique : investissement bâtiment et impact sur l'activité?

Depuis plusieurs années, un travail est mené par la Direction bâtiment afin de d'étudier et de mettre en place des mesures permettant de réduire l'impact du bâtiment. Complexe et énergivore par son architecture (superficie, verrières, dessous, cloisonnements multiples et interconnectés par les fluides...), il le devient davantage encore par ses activités. Chauffage, électricité, climatisation, représentent déjà un poste important du budget. Pendant les confinements, le bâtiment est resté fermé et sans activité, et même dans ce contexte, il demeurerait consommateur inerte, avec 20% d'économies constatées seulement sur les 50% d'activité de l'année 2020.

En 2020 est mis en place un contrat de performance énergétique qui permet de faire entre 25 et 30% d'économies d'énergie (les mesures correctives reprennent d'ailleurs la plupart des conseils du plan de sobriété gouvernemental).

Dans le contexte de crise actuelle et surtout à long terme, cela reste insuffisant. Un audit énergétique complet du bâtiment serait nécessaire, afin d'intégrer des actions concrètes dans un pluriannuel de travaux dont probablement une refonte des systèmes de refroidissement et de chauffage et l'isolement des toitures pour avoir un réel impact.

En attendant, les moyens d'actions restent limités, et interrogent : faut-il aménager le planning pour fermer le bâtiment en plein hiver et effectuer les travaux annuels plutôt qu'en été, période traditionnelle des 3 semaines de fermeture pour maintenance? Faut-il aller plus loin dans une logique d'inversion de la saisonnalité avec un impact sur la programmation et l'ouverture aux publics ?

2. Vertitude : année 2 et programmation du vivant

En 2022, le chantier Vertitude, mené par un collectif de salariés et animé par la directrice adjointe et la directrice de l'innovation a progressé : mise en place du tri des déchets pour les publics, intégration d'une filière carton, gestes du quotidien, expérimentation de remploi (documents de communication...). L'intégration de startups à impact va permettre de stimuler d'autres sujets comme l'éco-conception et le remploi des scénographies, la sensibilisation des publics...etc.

Le Jardin caché, lancé en 2021 a été e 2022 au cœur de l'exposition *Graines*, associé au dôme de culture. Animé par de multiples ateliers, ce fut un terrain d'expérimentation autour du vivant, de pédagogie pour les familles, un lieu fédérateur (cueillette collective du quartier), et bien entendu une oasis en période de fortes chaleurs...

L'été 2023 devrait voir de nouveau le vivant s'installer au CENTQUATRE et investir le lieu autour des questionnements qu'il soulève, au plus près des publics du territoire, prétexte comme il se doit, à l'expression des artistes et à la pratique des publics (ateliers, visites, "faire culture" ensemble...).

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes

L'établissement est financé d'une part par les contributions et subventions publiques (qui représentent en 2022 51% des recettes) et d'autre part par ses ressources propres de diverses natures.

Les contributions statutaires doivent permettre au CENTQUATRE de faire face à ses dépenses inéluctables à savoir le maintien du bâtiment en ordre de marché (salaires des personnels permanents, maintenance, frais généraux, amortissements...). Par ailleurs, elles doivent permettre aussi le financement d'une programmation minimale. Or elles représentent en 2022 77% des frais de fonctionnement, hors programmation. La baisse de la subvention dite « résilience » de 200K€ en 2021 et 2022 questionne sur le maintien d'un effectif de sécurité dédié à vigipirate, et non financé.

En 2020 et 2021, et pour répondre à une situation de baisse drastique de l'activité (-700 à 800K€ de recettes de commercialisation et mécénat), l'établissement a reçu des aides successives : 1,15M€ de la ville de Paris en 2020, puis 1,9M€ d'allègements de charges sociales dans le cadre des mesures gouvernementales. Ces aides ont permis de continuer à payer les salaires des permanents pendant les premières périodes de fermeture en 2020, de compenser partiellement l'annulation des spectacles et la perte de recettes de commercialisation en 2020 et 2021.

2022 représente la première année complète de sortie de crise sanitaire. L'établissement ne peut compter que sur ses propres forces et seul un solde d'aides gouvernementales de 200K€ demeure fléché sur cet exercice. Avec le retour des publics quasi instantané depuis septembre 2021 et des représentations et expositions connaissant un excellent taux de fréquentation, les recettes de billetterie atteignent des montants inégalés depuis 5 ans, avec un prévisionnel à date qui frôle le million d'€. En juin 2022, le CENTQUATRE adopte une grille tarifaire simplifiée et optimisée ; dans un souci d'accessibilité les tarifs pleins sont maintenus au même niveau qu'en 2018.

2023 met au défi le schéma économique du CENTQUATRE comme un retour dans le temps. Après quelques exercices artificiellement bénéficiaires via les aides publics COVID ayant permis de constituer un report positif rassurant, et alors même que ses ressources propres de tous ordres pourraient atteindre un niveau très élevé, l'équilibre économique est de nouveau mis à mal.

- Les ressources publiques :

<i>Contributions</i>	
Ville de Paris	8 500 000 €
Ville de Pantin	1 000 €
8 501 000 €	

<i>Subventions/ prestations publiques</i>	ROB 2023	ROB 22	ROB 21
Subvention incubateur	55 000€	74 000 €	95 000 €
Subvention Région IDF Némo	318 000€ (<i>partielle</i>)	512 232 €	370 000 €
Subvention programmation	196 000€	61 000 €	61 000 €
Subvention Lien avec les publics	100 000€	85 000 €	140 000 €
Subventions sur projet	60 000€	45 000 €	45 000 €
Subvention pour mesures état d'urgence sécurité Ville de Paris (Résilience)	200 000€	300 000 €	400 000 €
	929 000€	1 077 232 €	1 111 000 €

Les recettes publiques sont en augmentation en 2023 pour ce qui relève des projets de la direction des publics notamment du fait de la réponse à des appels à projets dans le cadre des Olympiades culturelles, et de nouvelles activités en temps accueil périscolaires.

- Ressources propres d'activité :

Recettes d'activité	ROB 2023	DM1 2022	BP 2022
artistique (hors Némó)	1 710 000 €	2 172 000 €	1 876 000 €
action culturelle	145 000 €	175 000 €	161 000 €
commercialisation	1 070 000 €	1 000 000 €	580 000 €
commerces	70 000 €	175 000 €	153 000 €
mécénat	270 000 €	207 000 €	135 000 €
incubateur	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Ingénierie culturelle	1 300 000 €	1 175 000 €	1 600 000 €
	4 765 000 €	5 104 000 €	4 705 000 €

D'autres recettes propres sont d'ordre administratif et de gestion. Elles couvrent les IJSS, les provisions de congés payés, les produits exceptionnels notamment.

La commercialisation semble avoir repris des couleurs – et les perspectives sont positives pour le printemps. La fin d'année est encore en suspens, car ces activités seront également touchées par la hausse des coûts, celle des personnels intermittents, des frais techniques, dont la refacturation aux clients devient de plus en plus complexe à intégrer dans les accords.

Les perspectives sont plutôt positives dans le champ du sponsoring et du mécénat, les projets pourraient toutefois subir un revers du fait des éléments non maîtrisables de leurs coûts.

Enfin, c'est l'activité des commerces qui sera le plus frappée d'incertitude, avec la procédure de redressement qui affecte l'exploitant des espaces de restauration du CENTQUATRE. La durée de la procédure et son issue sont incertaines, et le risque de voir l'offre disparaître avant la fin de saison 2022-23 existe et ses recettes fixes et variables pour l'établissement par conséquent, si la situation économique de ce dernier devait se détériorer.

L'objectif est de maintenir l'ensemble des recettes propres en tendance stables ou en augmentation.

B. Les dépenses

1. Le Bâtiment en Ordre de Marche

Le Bâtiment en Ordre de Marche (BOM) recouvre l'ensemble des charges permettant le fonctionnement ordinaire du lieu. Cette notion regroupe donc les charges structurelles (entretien du bâtiment, frais généraux, personnel permanent, personnel mis à disposition, communication, échanges de marchandises) mais aussi les charges d'amortissements et de provisions.

✓ Masse salariale et cadre d'emploi

La masse salariale du CENTQUATRE tient compte des personnels permanents recrutés en CDI, des CDD en renfort (notamment à l'accueil), des stagiaires et apprentis, des intermittents techniques et artistiques. Les dépenses de personnel seraient incomplètes sans tenir compte des personnels en insertion mis à disposition par la société Vilette Emploi pour l'accueil de nos publics. Enfin, elle prend aussi en compte des éléments minimaux liés au dialogue social (NAO) et les évolutions individuelles des personnels.

Après la période particulière de 2020 et début 2021 qui ont vu la masse salariale se contracter (beaucoup moins de CDD, d'apprentis de stagiaires, d'intermittents et de personnels en insertion), les dépenses de personnel sont revenues à un calibrage habituel pour couvrir la reprise d'activité.

Au stade du BP 2022, les moyens humains ont été adossés à une programmation revenue à la normale, quoique prévue avec une certaine baisse d'activité des spectacles par rapport à 2021. L'exposition Foire Foraine d'art contemporain s'est précisée durant les premiers mois de l'année,

ainsi que la programmation de l'automne, nécessitant des ajustements de la masse salariale intermittente comme habituellement à mi-exercice puis en DM1.

C'est donc le mouvement social déclenché en janvier 2022, et la mise à jour des effectifs permanents et intermittents de l'automne qui vient faire évoluer de manière conjoncturelle et dans une moindre mesure structurelle la masse salariale de l'établissement.

Le protocole de sortie de grève prévoit une revalorisation des salaires des permanents de 1,5% à 6,5% selon les catégories de personnel permanent, et de 12,5% en moyenne de la grille salariale intermittents. Une prime d'activité est versée en mars 2022 au titre de l'automne 2021. Des primes annuelles sont également sanctuarisées pour les intermittents et les permanents, ainsi que 0,5% d'augmentation au 1^{er} janvier. L'ensemble de ces mesures représentent un coût de 650K€ sur 2022.

L'impact pérenne de ces mesures se monte à 250 000€ annuels pour le personnel permanent et entre 120 et 150 000€ pour les intermittents. Ces chiffres n'ont pu être vérifiés qu'une fois l'année 2022 suffisamment avancée pour s'appuyer sur une réalité de l'embauche d'intermittents.

Ainsi 2023 est construit avec des hypothèses de masse salariale en hausse permettant de couvrir ces variations. Il faut également compter avec un certain nombre de recrutements de cadres et des mobilités internes conduisant à une augmentation des rémunérations brutes. A ce stade, les provisions de congés payés sont également intégrées en dépenses et en recettes.

Caractéristique de la masse salariale :

Coût prévisionnel 2023 (En € bruts chargés) :

Permanents	6 246 000 €
Intermittents	1 100 000 €
Autres postes	554 000 €
	7 900 000 €

Évolution de la masse salariale permanente sur les trois dernières années :

2021	2022**	2023**
6 380 000	7 018 000	6 799 000
Evol.	10%	-3%

* arrêté logiciel comptabilité + reconstitution prov. CP

** estimation

✓ Des frais de structure incertains dans un contexte de crise énergétique et inflationniste majeure

Jusqu'en 2022, les frais de gestion du bâtiment ont été plutôt maîtrisés. Un certain nombre de dépenses ont visé à remettre en état les locaux et faire des économies de fonctionnement.

Chaque nouveau marché (maintenance multi-technique, sécurité, entretien, collecte des déchets, fluides...) voit un risque de hausse des prestations inhérent à la procédure.

La fin de l'année 2022 et le renouvellement du marché d'électricité nous laisse entrevoir un avenir bien plus incertain encore. Déclaré infructueux en juillet dernier l'appel d'offre s'est soldé par une absence de candidats, les fournisseurs étant dans une position attentiste. La soumission du marché en octobre devrait générer des plis, mais les estimations apportées par l'AMO donnent des valeurs totalement ubuesques de 4 à 5 fois les prix du précédent marché. Si cette tendance devait se confirmer, le coût du marché électricité du CENTQUATRE passerait de 250K€ à 1,2M€.

Le CPE contracté en 2021 avait pourtant porté ses fruits, générant 80K € d'économies – soit environ

30% du budget, dont une partie redistribuée au prestataire pour ses efforts.
C'est une autre démarche qui va devoir s'installer si ces tarifs devaient se confirmer et ce dans l'attente de mesures gouvernementales pour l'heure hypothétiques.
A ce stade de connaissance de la situation, une hausse de 20% des prestations d'électricité a d'ores et déjà été intégrée pour 2023.

L'établissement est également en attente des nouveaux tarifs du CPCU qui permettront d'estimer les coûts de chauffage en vigueur à partir de novembre 2022.
Là encore des mesures drastiques pourraient venir perturber le fonctionnement de l'établissement si ces montants gonflaient démesurément eux aussi.

Conséquence de la crise énergétique et inflationniste, ce sont l'ensemble des marchés en renouvellement actuellement qui pourraient être impactés (infrastructure réseau, multi-technique, missions et déplacements...).

Evolution des dépenses de structure :

2021	2022**	2023
2 805 000	2 835 000	3 114 000
evol	1,07%	11,02%

**estimation de fin d'année

2. Les dépenses d'activités

2022 apparaît comme la première année de programmation et d'activités dites « normales » après la crise sanitaire.

La fin d'année pose d'autres questions ayant un impact budgétaire important, celle des coûts de transport, d'hébergement des artistes et des frais techniques dépendant de l'inflation.

La programmation s'établit sur une base de retour à un rythme habituel, avec la fin de l'exposition Foire foraine d'art contemporain, les festivals de l'hiver et du printemps, des activités artistiques et culturelles tournées vers les publics entre juin et juillet, et une saison 2023-24 qui devrait ouvrir aux couleurs de la Biennale Némó.

Le budget de fonctionnement 2023 pourrait donc être établi comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Atterrissage 2022	Estimation budget 2023	Atterrissage 2022	Estimation budget 2023
PROGRAMMATION	4 591 000	2 958 000	3 399 000	2 175 000
DIRECTION DES PUBLICS	464 000	391 370	197 500	165 500
ACTIVITÉS COMMERCIALES	379 000	317 850	1 382 000	1 410 000
INGÉ INNOVATION	701 000	696 814	1 420 000	1 477 000
FONCTIONNEMENT	11 833 000	11 310 000	10 085 000	9 551 000
TOTAL	17 968 000	15 674 034	16 483 500	14 778 500
Différentiels			(1 484 500)	(895 534)

Dans la mesure où la prévision d'atterrissage reste hypothétique, les différentiels (recettes – dépenses de l'exercice) reflètent le déséquilibre à date entre les différents postes, mais ne constituent en aucun cas des prévisions de résultat.

III. La section d'investissement

Comme les années précédentes, les investissements vont s'articuler autour des autres grandes thématiques :

- 1- Les investissements pour désuétude et amélioration au fonctionnement de l'établissement
- 2- Les investissements liés à la sécurité des biens et des personnes
- 3- Les investissements de rénovation et remise à niveau des équipements générant des économies
- 4- Les investissements liés à la mise en œuvre du projet.

Les principaux postes d'investissement concernent à ce jour :

- Le renouvellement des matériels (notamment engins de levage)
- Les éclairages des circulations (LED)
- La refonte d'une partie de la climatisation (« Vertitude » et économies d'énergie)
- Les travaux d'aménagement et de réseau de l'incubateur (selon résultat de l'étude)

IV. Conclusion

Le CENTQUATRE est fondé sur la coactivité, la réversibilité des espaces et la chronotropie. Plus la permanence artistique est nourrie (expositions, spectacles) plus les publics viennent fréquenter ce lieu de vie multiple et faire ville et société en son sein ; plus, alors, les entreprises et institutionnels pensent au CENTQUATRE pour leurs événements, générant sa commercialité, et plus la porosité des publics remplit les salles. Ce cercle vertueux est fragile.

Sans artistes présents dans le lieu et dans un écosystème CENTQUATRE qui les attire, les actions territoriales perdent leur sens et s'amenuiseront. La preuve en est le succès incroyable et immédiat d'une programmation qui fait mouche en ce début de saison : l'exposition Foire Foraine d'art contemporain attire des groupes scolaires par dizaines des quatre coins de l'Île de France. *Le Firmament* de Chloé Dabert faux classique féministe et puissant fait venir les classes par le bouche-à-oreille autant que la presse et les publics individuels, dont de nombreux nouveaux fidèles adhérents du Pass104infini.

L'alchimie entre programmation et commercialisation est un travail de dentelle au quotidien, un questionnement budgétaire mais aussi et surtout éthique et politique qui, poussé trop loin, pourrait ébranler les fondements du projet, le lien aux artistes, aux publics et au territoire.

En 2022, après 2 années quelque peu hors sol, avec des bénéfices générés par les aides gouvernementales et de la ville, le CENTQUATRE renouera probablement avec un équilibre budgétaire ténu d'avant COVID (conféré les années 2018 et 2019 notamment) en résultat cumulé.

En 12 ans, les coûts de fonctionnement sont inévitablement en hausse, avec une masse salariale en valeur (et non en volume) qui croît – même lentement, des coûts bâtiment difficiles canaliser plus encore, dans un contexte même faiblement inflationniste.

En 2023, alors que l'activité commerciale semble reprendre, que les équipes poursuivent le développement des activités d'ingénierie, suscitent des partenariats concluants avec des fondations et entreprises, et que la programmation trouve jusqu'ici son public, nombreux et divers, et contribuent au rayonnement d'image d'un lieu à la fois populaire et exigeant, l'établissement est de nouveau touché par un phénomène exogène qui le contraint à penser son modèle économique sous contraintes fortes, ouvrant des perspectives inquiétantes dans le contexte de crise économique.

Comment inscrire le projet dans la durée ? Comment faire face aux enjeux qui nous dépassent ?

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00021

6.1 Note délibération n°2022-17
Approbation de la modification du Règlement
intérieur de l'Établissement

7 Délibération n°2022-17

Objet : Approbation de la modification du Règlement intérieur de l'Établissement

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC le CENTQUATRE-PARIS, le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Établissement et notamment son Règlement intérieur.

Ainsi, le Règlement intérieur et ses modifications ont successivement été adoptés par les délibérations, 2007-38, 2014-03, 2019-09, 2020-10 et 2022-10.

Deux nouvelles lois viennent modifier les règlements intérieurs des entreprises et des établissements :

- Adoptée le 2 août 2021, **la nouvelle loi « santé au travail »** a pour objectif de renforcer la prévention en entreprise, de prévenir la désinsertion professionnelle et d'améliorer le suivi individuel et médical des salariés.

Outre l'attention particulière que porte le service Ressources humaines à la situation individuelle des salariés, la loi santé au travail permet d'introduire dans le règlement intérieur, article 27, la possibilité offerte au salarié de réaliser une visite médicale à distance.

Cette loi vient aussi modifier les dispositions du Code du Travail relatives aux harcèlements moral et sexuel et aux agissements sexistes (Code du travail, art. L. 1321-2) ainsi que la définition du harcèlement sexuel prévue à l'article L. 1153-1 du Code du travail depuis le 31 mars 2022.

L'article 14 du Règlement intérieur a donc été totalement refondu pour tenir compte de cette nouvelle loi.

- La loi n°2022-401 du 21 mars 2022 modifie la liste des motifs de discrimination interdits dans le Code du travail ainsi que dans le Code pénal pour y intégrer les lanceurs d'alerte : il sera désormais interdit de prendre une mesure ou une décision discriminatoire à l'encontre d'un salarié fondée sur la qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte.

Cette protection envers les lanceurs d'alerte a été retranscrite dans l'article 15 du Règlement intérieur.

Ce nouveau Règlement intérieur a été présenté au Comité Social et Économique, réuni en séance plénière le 23 septembre 2022 et a reçu un avis favorable.

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00011

Délibération n° 2022-13 Nomination des
membres de la Commission d appel d offres
permanente

DÉLIBÉRATION N°2022-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination des membres de la Commission d'appel d'offres permanente

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L1411-5 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération 20200626_42 du 26 juin 2020 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 6 au 8 octobre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2020-17 du 13 novembre portant nomination des membres de la Commission d'appel d'offres du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les résultats des élections des représentants du personnel au Conseil d'administration ;

Après vote des membres du Conseil d'administration :

Sont élu-e-s en qualité de membres titulaires ayant voix délibératives :

- Léa Filoche (élu de la Ville de Paris)
- Marie-France Lucchini (personnalité qualifiée)
- Jacques Galvani (élu de la Ville de Paris)
- Jean-Pierre Gomis (représentant du personnel - titulaire)
- Manuel Tomiche (représentant du personnel - titulaire)

Membres suppléants avec voix consultative :

- Colombe Brossel (élue de Ville de Paris)
- Alice Timsit (élue de la Ville de Paris)
- Franck Margain (élue de la Ville de Paris)
- Emmanuel Launiau (personnalité qualifiée)
- Léo Duvignon (représentant du personnel – suppléant)

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00018

Délibération n°2021-18

Approbation de la passation du marché des
prestations d'impression des supports
de communication du CENTQUATRE-PARIS

DÉLIBÉRATION N°2022-18 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché des prestations d'impression des supports de communication du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations d'impression des supports de communication du CENTQUATRE.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

13 Administrateurs présents ou représentés.

13 Voix pour / Contre / Abstentions.

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00019

Délibération n°2021-19

Approbation de la passation du marché des
prestations d exploitation et de
maintenance multi technique des ouvrages du
CENTQUATRE

DÉLIBÉRATION N°2022-19 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché des prestations d'exploitation et de maintenance multi technique des ouvrages du CENTQUATRE

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de maintenance multi technique des ouvrages du CENTQUATRE.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00009

Délibération n°2022-12 Approbation du
procès-verbal du 7 juin 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-12 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 7 juin 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 7 juin 2022 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 7 juin 2022 joint en annexe.

13 Administrateurs présents ou représentés.

13 Voix pour / Contre / Abstentions.

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00012

Délibération n°2022-14 DM01
Approbation de la décision modificative n°01 en
conformité avec l' instruction
budgétaire et comptable M4

DÉLIBÉRATION N°2022-14 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la décision modificative n°01 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil d'administration,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7 et L.1612-11 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu l'instruction budgétaire M4 ;
Vu la délibération n°2021-11 du 19 octobre portant approbation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;
Vu la délibération n°2021-22 du 10 décembre 2021 portant approbation du budget primitif 2022 ;
Vu la délibération n°2022-06 du 07 juin 2022 portant approbation du budget supplémentaire 2022 ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;*

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°01 du budget de l'exercice 2022 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00022

Délibération n°2022-15 Rapport d'orientation
budgétaire 2023

DÉLIBÉRATION N°2022-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2023

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire 2008/006 du 29 août 2008 relative à la mise en œuvre de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2023 présenté en annexe.

13 Administrateurs présents ou représentés
12 Voix pour 0 Contre 1 Abstentions

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00015

Délibération n°2022-16

Approbation de l' admission en non-valeur des
créances douteuses

DÉLIBÉRATION N°2022-16 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'admission en non-valeur des créances douteuses

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2019-18 du 16 octobre 2019 relative à l'admission en non-valeur des créances ;

Vu la délibération n°2020-24 du 13 novembre 2020 relative à l'admission en non-valeur des créances douteuses restantes et de la reprise des provisions correspondantes ;

Vu la délibération n°2022-07 du 7 juin 2022 relative à l'admission en non-valeur des créances douteuses ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'admission en non-valeur des créances douteuses présentées en annexe.

Article 2 : APPROUVE la reprise de la part correspondante de la provision pour créances douteuses constituée à cette fin et la reprise de la part correspondant aux sommes déjà recouvrées.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00016

Délibération n°2022-17
Approbation de la modification du règlement
intérieur de l'établissement

Délibération n°2022-17 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la modification du règlement intérieur de l'établissement

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2019-09 du 2 juillet 2019 portant approbation du règlement intérieur de l'établissement et de son annexe ;

Vu la délibération n°2022-10 du 7 juin 2022 portant approbation de la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'établissement.

Article 2: AUTORISE le Directeur à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre effective du présent document.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00020

Délibération n°2022-20 Rectification d'une
erreur matérielle sur la délibération n° 2022-11

Délibération n°2022-20 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération n°2022-11 relative à l'approbation de l'exonération domaniale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L.2125-1 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2020-12 du 19 juin 2020 relative à l'exonération des redevances commerciales pour une durée de trois mois ;

Vu la délibération n°2020-25 du 13 novembre portant sur l'exonération des redevances d'occupation domaniales et commerciale du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020 ;

Vu la délibération n°2022-11 du 7 juin 2022 relative à l'approbation de l'exonération des redevances d'occupation domaniales et commerciales du Grand Central et du Café Caché ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve la modification du montant de l'exonération partielle de la redevance domaniale, hors charges locatives, de l'occupant le Grand Central pour l'exercice 2021 d'un montant de 10 350,00 € au lieu de 9 350.00 €.

Article 2 : AUTORISE le directeur à signer l'avenant n°3 à la convention concernée par les dispositions inscrites à l'article précédent de la présente délibération visant à sa mise en œuvre effective.

Article 3 : ABROGE ET REMPLACE la délibération n°2022-11.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 18 octobre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-10-18-00010

Procès-verbal du Conseil d'administration du
mardi 7 juin 2022

Procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 7 juin 2022

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le mardi 7 juin à 15h au CENTQUATRE-PARIS sis 5 rue curial 75019 Paris.

Les administrateurs et administratrices présents ou représentés sont :

- Monsieur Patrick Bloche, élu (via Teams)
- Monsieur Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée (via Teams)
- Madame Colombe Brossel, élue et vice-présidente du CA a donné pouvoir à Carine Rolland
- Monsieur François Dagnaud, Maire du 19e arrondissement (via Teams)
- Monsieur Jean-Pierre Gomis, représentant du personnel (collège EO-TAM)
- Monsieur Guillaume Houzé, personnalité qualifiée (pouvoir donné à Manuel Tomiche)
- Madame Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée (pouvoir donné à Patrick Bloche)
- Monsieur Franck Margain, élu
- Monsieur Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)
- Madame Marie Raymond, personnalité qualifiée
- Madame Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA
- Madame Camille Naget, élue (via Teams)
- Madame Léa Filoche, élue (via Teams)
- Madame Delphine Ernotte-Cunci, personnalité qualifiée (pouvoir donné à Marie Raymond) (via Teams)
- Madame Alice Timsit, élue
- Monsieur Jacques Galvani, élu (pouvoir donné à Carine Rolland) (via Teams)

Est présent, ayant voix consultative:

- Monsieur José-Manuel Gonçalves, Directeur du CENTQUATRE-PARIS

Sont également présents:

- Monsieur Alban Senault, Conseiller au Cabinet de Carine Rolland
- Mesdames Irène Basilis, Rozenn Bartra & Monsieur Simon Vanackere - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris,
- Mesdames Isabelle Descheemaeker, Directrice des ressources, Clémentine Aubry, Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur et Lucile Walther, Assistante auprès du Directeur du CENTQUATRE-PARIS

La Présidente, Madame Carine Rolland, introduit la séance en remerciant l'ensemble des administrateurs de leur présence au Conseil d'administration. Elle revient sur le début d'année difficile pour l'ensemble des équipes, souligne l'engagement de ces dernières

La Présidente fait part de la mention du CENTQUATRE-PARIS lors de la cérémonie des Molières notamment pour les Molières remis à la comédienne Clotilde Hesme et au spectacle de Olivier Martin-Salvan, en résidence au CENTQUATRE-PARIS, témoins d'une reconnaissance aussi bien de la profession que du public. Malgré le contexte sanitaire, la fréquentation du CENTQUATRE se porte à un haut niveau, avec une programmation toujours de qualité. Toutefois, la commercialisation du lieu reste encore impactée par la crise sanitaire. Madame Carine Rolland salue aussi le travail de toutes les équipes sur l'organisation de la 11^e édition du Forum des dynamiques culturelles du territoire Cet événement emblématique fait du CENTQUATRE-PARIS un lieu de découverte et un lieu à vivre au

quotidien... La Présidente conclut ses propos en montrant le nouveau dépliant qui présente l'établissement.

- **Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2021 (Délibération n°2022-02)**

Monsieur Franck Margain souhaite que l'on mentionne sur le Procès-Verbal du 10 décembre 2021 sa présence via téléphone.

La Présidente lui confirme cette rectification.

Le PV du Conseil d'administration du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité ;

- **Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2022 (Délibération n°2022-03)**

La Présidente soumet ce PV au vote.

Le PV du Conseil d'administration du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

- **Présentation des nouveaux directrices et directeurs**

Le Directeur présente les deux nouveaux membres du Comité de direction : Bruno Madala, Directeur Technique qui a rejoint l'équipe le 1^{er} mars 2022 et Flore Bonafé, Directrice de la communication a rejoint le CENTQUATRE-PARIS le 1^{er} février 2022.

Finances :

- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 (Délibération n°2022-04)**

Madame Isabelle Descheemaeker précise que l'année 2021 a été marquée par :

- La fermeture de l'établissement durant 4 mois et demi (réouverture le 19 mai 2021 avec des jauges réduites)
- Le non redémarrage des activités commerciales représentant une part importante des ressources propres
- La bonne fréquentation des spectacles
- Des tournées dynamiques : *L'heure bleue* et *Stallone*
- Le dynamisme de l'ingénierie culturelle

Monsieur José-Manuel Gonçalves évoque le mouvement de grève issu du constat partagé d'une activité assez dense en fin d'année 2021, activité qui s'est traduite par une très bonne fréquentation du lieu durant le dernier quadrimestre de l'année atteignant presque le niveau enregistré en 2019. La proposition artistique a été particulièrement intense car certains spectacles de 2020 ont été reprogrammés. À titre d'exemple, la Biennale Némó a rassemblé plus de 17 000 spectateurs par rapport à l'année 2019.

Stallone est un vrai succès : dès septembre, tous les lieux ont voulu maintenir ce spectacle à l'affiche et ce dernier est encore demandé pour 2023-2024. *L'heure bleue* de David Clavel a aussi beaucoup contribué au maintien des recettes de tournées. De son côté, l'Ingénierie a continué à décrocher des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2021.

La Directrice des Ressources souligne que l'établissement n'a pas retrouvé son niveau de ressources propres d'avant la crise sanitaire. Mais l'écart est atténué par le dispositif gouvernemental d'exonérations de charges salariales dont a pu bénéficier le CENTQUATRE, permettant ainsi de

prendre la décision de procéder au désendettement de l'établissement par remboursement anticipé du prêt. Cette démarche nécessite des écritures techniques apparaissant dans les comptes.

Compte tenu de toutes ces mesures, le résultat comptable de l'année 2021 se situe comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses année 2021	15 786 779 €	1 624 755 €
Recettes année 2021	16 384 535 €	962 917 €
Résultat comptable 2021	597 756,00€	- 661 838 €

Résultat cumulé 2020	961 496 €	2 490 934 €
Résultat cumulé 2021	1 559 252 €	1 523 495 €

Le résultat de la section fonctionnement de l'année 2021 prend en compte l'opération de remboursement de prêt qui nécessite un transfert de **393 000€** de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Le résultat réel de l'activité du CENTQUATRE s'établit donc à **204 786 €** soit 1.26% du budget d'exploitation de 2021.

Deux autres opérations budgétaires de gestion viennent orienter la lecture du résultat comptable alors qu'elles ne sont rattachées à aucune activité :

- La reprise de provision et le paiement d'un litige autour de la TVA d'un montant de 552 5520 €
- Le changement de régime de provision (passage du budgétaire au semi-budgétaire) qui impacte les dépenses de fonctionnement de plus de 73 000€).

La Directrice des Ressources présente ensuite l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les trois dernières années par secteur ainsi que l'évolution des dépenses de structure sur la même période.

Les secteurs artistique et actions culturelles ont des dépenses structurellement supérieures à leurs recettes à contrario des secteurs ingénierie, innovation et commercialisation, qui connaissent des recettes supérieures à leurs dépenses.

Le Directeur ajoute que malgré la crise, les activités générant des bénéfices ont continué à avoir des résultats positifs alors que le déséquilibre structurel enregistré par le secteur artistique s'est accentué.

La Directrice des Ressources indique que les écritures techniques masquent la situation réelle. En effet, l'équilibre des comptes s'obtient grâce à des recettes « administratives » à savoir les aides gouvernementales qui viennent combler le déficit des activités et ainsi équilibrer le compte administratif.

Sur la partie investissement, en 2021 le CENTQUATRE-PARIS a engagé près de 200 000€ d'aménagement des locaux notamment après le départ de la Galleria Continua.

Monsieur Franck Margain interroge sur la raison du remboursement du prêt par anticipation.

Madame Isabelle Descheemaeker rappelle que l'établissement a connu l'existence de ces aides gouvernementales que l'établissement à la fin du mois de décembre 2020 et de ce fait, elles ont été intégrées aux résultats comptables des années 2020. Elles ont contribué ainsi à redonner du souffle à l'établissement qui a décidé de s'en servir pour asseoir sa position financière en se désendettant.

Monsieur José-Manuel Gonçalves précise que le taux du prêt contracté avant son premier mandat était très élevé. Il reste trois échéances.

La Directrice des Ressources rappelle que la décision de remboursement anticipé du prêt a déjà été votée par le conseil d'administration.

Madame Alice Timsit demande à quel moment intervient cette décision.

Madame Isabelle Descheemaeker indique que ces écritures auraient dû avoir lieu au moment du vote du budget supplémentaire 2022. Ce dernier sera présenté dans les points suivants.

Le compte de gestion et le compte administratif 2021 sont approuvés à l'unanimité.

- **Approbation de l'affectation du résultat (Délibération n°2022-05)**

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la section d'exploitation soit :

- 597 756,00€ en résultat comptable 2021 de la section d'exploitation
- 961 496,21 € en résultat cumulé des exercices précédents,
- Soit un total de 1 559 252,21€ en excédent d'exploitation reporté au chapitre R002.

La Présidente soumet l'affectation du résultat au vote.

L'affectation du résultat 2021 est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du budget supplémentaire 2022 (Délibération n°2022-06)**

La Directrice des Ressources précise qu'il s'agit de réaliser un ajustement budgétaire par rapport aux premiers mois de fonctionnement de l'année. Ce budget supplémentaire va prendre en compte plusieurs éléments :

- La contribution statutaire ne couvrant pas le bâtiment en ordre de marche
- Les recettes de commercialisation qui n'ont pas redémarré à la hauteur de nos attentes

Dans les dépenses supplémentaires visées au budget supplémentaire, on note :

- Le financement d'amortissements complémentaires
- L'expertise sociale à la demande du CSE
- L'impact du mouvement social que l'établissement a connu début 2022 sur le personnel permanent
- L'impact estimé du mouvement social sur la masse salariale des effectifs intermittents
- L'ajustement des congés payés
- Des ajustements fonctionnels de la Direction des Publics à hauteur de 11 500€
- Le financement et l'ajustement de la programmation 2022-2023 avec la Biennale NémO 2023

Les ajustements à la baisse sont :

- L'annulation de tournées et d'un KM
- La privatisation

L'ensemble de ces dépenses représente un surcoût de **113 859€**.

Concernant les variations de recettes,

- Les recettes de commercialisation augmentent de 80 000€
- Une baisse de la subvention « résilience » de la ville de Paris inscrite à – 100 000€
- Les services généraux descendant à 373 000€ (réajustement sur les années exceptionnelles)
- L'encaissement de la subvention régionale de la Biennale NémO
- L'annulation du KM à la fois en dépenses et en recettes

Une augmentation de **226 654€** est envisagée pour les recettes.

Le budget était en équilibre au niveau du budget primitif à 15,7M€. À ce budget, les ajustements suivants seront effectués :

- En dépenses : **une augmentation de 1 113 859€** soit un total de **16 886 687€**
- En recettes : **une augmentation de 226 654€** soit un total de **15 999 482€**

À ce stade, le budget ne s'équilibre pas et est déficitaire de **887 209€**.

Sur la maquette budgétaire, les opérations réelles et d'ordre sont distinctes. En exploitation pure, le déficit est de **655 459€**.

L'équilibre du budget supplémentaire s'obtient grâce au résultat cumulé qui vient combler la partie de déficit, le faisant toutefois baisser de 1 559 252€ à 672 041€.

Madame Clémentine Aubry souhaite remettre en perspective les quatre dernières années budgétaires.

En 2019, le résultat de l'établissement est à 482 000€ d'excédent cumulé. En 2020-2021, près de 3 millions d'euros d'aides gouvernementales et de la Ville de Paris sont versés au CENTQUATRE-PARIS. Ces aides ont joué un rôle d'amortisseur à hauteur de près de 2 millions d'euros. Sur ces 2 millions d'euros consommés sur deux ans, il y a 700 000€ à 800 000€ de recettes de commercialisation qui sont défaillantes. Malgré cela, la fréquentation demeure honorable sur la fin 2021 et les autres ressources propres se sont maintenues relativement.

Monsieur José-Manuel Gonçalves complète en disant que l'arrêt de la commercialisation entraîne un manque de 800 000€ chaque année. La commercialisation a lieu in-situ et les activités hors-les-murs permettent de réduire l'écart. Il nous faut donc absolument retrouver une activité de commercialisation sur place.

La Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur rappelle que le niveau de commercialisation est à 500 000€ en 2021. En 2019, il tournait davantage autour de 1 000 000€ voire 1 200 000€.

Monsieur Franck Margain demande si les charges de personnel à hauteur 855 224€ seront récurrentes.

Madame Clémentine Aubry revient sur les chiffres de la masse salariale. Elle précise que cela inclut les revalorisations à hauteur de 460 000€ suite au mouvement social et à la NAO sur l'exercice 2022. En 2022, 130 000€ de revalorisation sont également estimés pour les contrats des intermittents. Une mesure de prudence est à inclure également pour la NAO 2022, qui devrait être impactée par l'inflation. En résumé, il y a un impact de 588 000 € tout confondu (personnel permanent et intermittents) et un impact structurel sur la masse salariale de 350 000€ sur les années ultérieures hors NAO.

Monsieur Franck Margain termine en soulignant que les revalorisations salariales annuelles devraient donc être autour de 350 000€ (hors NAO).

Madame Carine Rolland rappelle que le différentiel est davantage lié aux manques des commercialisations dues à la crise sanitaire qu'aux revalorisations salariales.

Monsieur Franck Margain précise qu'il note que l'établissement est à la fois contraint d'avoir plus de dépenses de charges sociales et davantage de recettes. Il ajoute que cela devrait conduire la direction à avoir une réforme de l'équilibre budgétaire.

Madame Clémentine Aubry partage l'opinion de Monsieur Margain. Elle préconise de faire le constat fin 2022 pour avoir une année pleine et savoir si les revalorisations salariales du personnel et des intermittents seront telles qu'envisagées.

Monsieur José-Manuel Gonçalves rappelle l'engagement pris suite au mouvement social de baisser l'activité artistique de 25% à 30% sur 2022-2023. L'ingénierie de formation et la valorisation de la commercialisation devraient avoir un impact positif.

Monsieur Jean-Pierre Gomis souligne le fait que la réduction de la programmation artistique devrait contribuer au développement de la commercialisation. Les espaces seront davantage libres et donc disponibles pour les nombreuses demandes de commercialisation. Monsieur Jean-Pierre Gomis en reçoit beaucoup. Il espère une augmentation des recettes en 2023.

Monsieur José-Manuel Gonçalves estime qu'il faut distinguer le tout-venant des demandes solvables. Le CENTQUATRE-PARIS est initiateur de nouveaux salons comme celui sur l'économie solidaire et les technologies. Nos salons historiques sont en difficulté sur la fréquentation de leur événement. Ils ont perdu 30% de fréquentation environ. Le Directeur a des espoirs raisonnables et espère que le budget sera à l'équilibre en 2023.

Monsieur Franck Margain demande davantage de clarifications sur les récurrences budgétaires.

Madame Clémentine Aubry rappelle les mesures salariales cumulées en 2022 :

- Forte activité en 2021 suite à la réouverture
- Des revalorisations salariales qui vont perdurer pour les permanents (350 000€) et les intermittents (130 000€).
- Prime exceptionnelle versée au titre de l'activité 2021
- NAO 2022

Les NAO ultérieures ne sont pas comprises.

Monsieur Franck Margain conclut que la charge de structure sera donc autour de 480 000€.

Le Directeur rappelle que la variable est sur l'activité et avec un impact sur la masse salariale des intermittents qui pourraient la mettre en œuvre.

Monsieur Franck Margain souhaite évoquer les recettes.

Madame Clémentine Aubry souligne que les recettes **(+ 226 653€)** ne baissent pas mais elles augmentent moins que les dépenses **(+ 1 572 828€)**.

Le Directeur ne souhaite pas que tout repose sur la commercialisation.

Madame Alice Timsit interroge le Directeur sur le levier envisagé.

Monsieur José-Manuel Gonçalves répond qu'un des leviers réside dans le développement de l'ingénierie et plus particulièrement l'ingénierie de formation. L'établissement reçoit de nombreuses demandes...

Madame Clémentine Aubry explique que la commercialisation est une relation aux entreprises complexe. Elle représente un vrai travail de co-construction entre les équipes internes et externes.

Madame Isabelle Descheemaeker conclut en évoquant la section d'investissement. L'infrastructure réseau doit être changée et la subvention d'investissement de la ville de Paris le permettrait. Cette dernière apparaît sur le tableau en tant que subvention complémentaire.

Monsieur Simon Vanackere indique que l'arbitrage est en cours.

Madame Alice Timsit comprend que les opérations de remboursement de l'emprunt ne sont plus tenables dans les conditions budgétaires 2022, malgré la décision du Conseil d'administration. Elle demande par conséquent, quand auront lieu les échéances de l'emprunt.

La Directrice des Ressources précise que l'annuité se fait en avril et la dernière aura lieu en avril 2024.

Monsieur Franck Margain demande des informations complémentaires sur le chapitre 77, produits exceptionnels.

Madame Isabelle Descheemaeker répond qu'elle sera en mesure de répondre à Monsieur Franck Margain après la séance.

Madame Carine Rolland félicite les équipes pour le travail accompli pendant et après ce choc sanitaire.

Monsieur Franck Margain indique qu'il serait souhaitable que la note d'accompagnement budgétaire fasse plus une part plus grande à la vision analytique plutôt qu'à une vision comptable.

La Présidente soumet le budget supplémentaire 2022 au vote

Le budget supplémentaire 2022 est adopté à l'unanimité

• Approbation des admissions en non-valeur (Délibération n°2022-07)

Les services de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France (DRFIP) ont restitué au CENTQUATRE-PARIS un bilan des actions menées en vue d'obtenir le recouvrement de certaines créances, dont certaines sont demeurées non recouvrées depuis 2011 malgré les diligences mises en œuvre par le comptable public. Entre 2011 et 2018 elles correspondent à un montant total de **12 615.60 €**

La Présidente soumet les admissions en non-valeur au vote

Les admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité

• Approbation de la nouvelle politique tarifaire (Délibération n°2022-08)

Madame Clémentine Aubry présente la nouvelle grille tarifaire. L'objectif est de la simplifier en la rendant plus juste en respectant les principes de l'accessibilité des publics du CENTQUATRE-PARIS. Il y a deux critères essentiels :

- Ne pas augmenter les tarifs pleins
- Conserver le même niveau de recettes de billetterie à minima

À partir de cela, l'équipe a eu trois objectifs :

- Favoriser l'accessibilité des publics cibles (les jeunes – 30 ans, les champs scolaires/sociaux)
- Fidéliser le public avec le Pass104infini (principe d'adhésion afin d'accéder à toutes les offres de l'établissement)
- Rationaliser les lignes de tarif (uniformiser les réductions)

La grille tarifaire comprend 14 tarifs allant de 3€ à 35€ (contre 53 auparavant). Le détail des conditions d'accès est aussi inscrit. Elle entrerait en vigueur pour la saison 2022-2023 et s'appliquerait dès à présent.

La Présidente soumet la nouvelle grille tarifaire au vote

La nouvelle grille tarifaire est adoptée à l'unanimité

Ressources humaines :

• Approbation de la nouvelle grille salariale (Délibération n°2022-09)

La Directrice des Ressources précise que la nouvelle grille salariale prend en compte la revalorisation du SMIC et les revalorisations salariales suite au mouvement social. Le CENTQUATRE-PARIS payant au-dessus des minimas inscrit dans la grille, cette dernière a un impact limité que la masse salariale.

Monsieur Franck Margain demande davantage d'explications sur cette grille salariale.

Madame Isabelle Descheemaeker précise que la grille salariale est une grille de référence en dessous de laquelle on ne peut pas descendre en terme de salaire, par rapport un statut et un échelon. A contrario, on peut rémunérer une personne au-dessus des montants inscrits dans la grille.

La Présidente soumet la nouvelle grille salariale au vote

La nouvelle grille salariale est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation de la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur: vote électronique élections des représentants du personnel au Conseil d'administration (Délibération n°2022-10)**

Le mandat des représentants du personnel au Conseil d'administration s'arrête le 23 juin 2022. La modification du règlement intérieur proposé vise à introduire le vote électronique pour cette élection. Ce procédé a été expérimenté avec succès lors des élections du CSE.

Monsieur Jean-Pierre Gomis, membre sortant des administrateurs représentant du personnel au Conseil d'administration, souhaite saluer les administrateurs au prochain Conseil d'administration si jamais il ne se représente ou s'il n'est pas réélu...

La Présidente soumet la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur au vote

La modification de l'annexe 1 du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité/

- **Information sur les délibérations du CSE**

La Directrice des Ressources présente les délibérations du CSE.

Le 18 novembre 2021, le CSE a été consulté :

- sur les orientations stratégiques de l'entreprise pour l'année 2022. Lors de la réunion plénière du 17 février 2022, le CSE émettait un avis défavorable (joint en annexe) estimant que les réponses apportées face à la crise sanitaire étaient insuffisantes, que tous les thèmes de la consultation obligatoire n'étaient pas respectés d'autant que la BDES n'avait pas été mise à jour en 2021 et s'interrogeaient sur le fondement du projet du CENTQUATRE. Cet avis a fait l'objet d'une réponse de la direction rappelant au CSE que la BDES 2021 leur avait été transmise en octobre de la même année et que le Conseil d'administration, instance de gouvernance du CENTQUATRE, validait la stratégie de l'Établissement. La direction prenait ainsi bonne note que seuls les thèmes de la BDES seraient abordés avec le CSE.

- sur la politique sociale, les conditions de travail et de l'emploi 2021. Lors de la réunion plénière du 17 février 2022, le CSE émettait un avis défavorable (joint en annexe) estimant que la politique sociale exposée ne permettait pas de mener une réflexion objective, que des données étaient manquantes, les élus du CSE parlant du « peu de volonté affichée d'améliorer les conditions de travail des salariés ». Par ailleurs, le CSE dit regretter que cette information-consultation obligatoire n'ait pas eu lieu en 2020.

Cet avis a fait l'objet d'une réponse de la direction rappelant l'information-consultation sur la politique sociale a bien eu lieu en 2020 et que le CSE a rendu un avis dans lequel il avait missionné une expertise réalisée par le Cabinet Ellipce. Concernant la politique sociale 2021, la direction reprend les thématiques abordées dans l'avis du CSE mais regrette que cet avis ne tienne pas compte des éléments d'informations complémentaires débattus en séance, du travail d'analyse de la BDES, ni des pistes d'améliorations évoquées lors des débats.

Monsieur Jean-Pierre Gomis recommande de reprendre les séances de Conseil d'administration pleinement en présentiel.

Page 8/10

Madame Carine Rolland rappelle que le règlement intérieur du Conseil d'administration autorise l'organisation de séance en visioconférence.

Monsieur Franck Margain souhaite revenir sur le mouvement social de février et les suites envisagées.

Monsieur José-Manuel Gonçalves rappelle que la grève, qui a duré 11 jours, a eu lieu après une période stimulante intellectuellement mais éprouvante. L'équipe était d'accord pour contractualiser avec les artistes afin qu'ils continuent à travailler mais a été éprouvée par les engagements pris antérieurement. De ce fait, l'activité a été augmentée. Une discussion en décembre sur les salaires des intermittents avait déjà été engagée. Le CENTQUATRE-PARIS est aujourd'hui un établissement à la pointe et qui construit des projets collectivement. Des choses intéressantes sont ressorties de cette confrontation. Beaucoup de salariés ont intégré le lieu pendant la pandémie. En septembre 2021, ils ont connu une activité CENTQUATRE amplifiée. Il a donc fallu réexpliquer le projet et notamment l'ingénierie. Il y a une dimension pédagogique non-négligeable...

Ces moments de tension ne sont jamais agréables. L'équipe a un attachement important au projet et en est fière. C'est pourquoi, malgré la grève, le lieu a continué de fonctionner. Le CENTQUATRE-PARIS est parfois comparé à la Villette ou l'Odéon pour la qualité de sa programmation mais ne bénéficie pas des mêmes ressources et a été touché par la pandémie.

Durant toute cette période, la direction, représentée par Isabelle et Clémentine n'a eu cesse de maintenir le dialogue avec les salariés. A l'issue du mouvement, des réunions de concertation ont été mises en place pour prolonger le dialogue constructif.

Monsieur Manuel Tomiche souligne que les salariés grévistes aiment le lieu. Certains grévistes venaient aider les collègues sur un spectacle même s'ils étaient déclarés grévistes. Ils ont insisté sur leur désir d'améliorer les conditions de travail.

Monsieur Jean-Pierre Gomis rappelle les changements récents de direction à la technique ont déstabilisé l'équipe. Il salue le travail d'Isabelle et Clémentine accompli en l'absence du Directeur lors du mouvement social. Messieurs Tomiche et Gomis ont maintenu le dialogue avec les grévistes.

Occupations domaniales :

- **Approbation de l'exonération domaniale du Café Caché et du Grand Central (Délibération n°2022-11)**

La reconduction des fermetures administratives en 2021 a représenté douze mois de perte d'exploitation conséquente pour les restaurants de l'établissement. De ce fait, en soutien aux activités commerciales implantées sur son site, le CENTQUATRE-PARIS souhaite accorder une exonération partielle de redevance sur l'année 2021, d'un montant de :

- 9 350€ pour le Grand Central
- 5 040,00€ pour le Café Caché.

La Présidente soumet l'exonération domaniale partielle du Café Caché et du Grand Central au vote.

L'exonération partielle domaniale du Café Caché et du Grand Central est adoptée à l'unanimité.

Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

José-Manuel Gonçalves présente l'actualité de l'établissement :

- Certains artistes indissociables du CENTQUATRE ont été récompensés : Ismaël Joffroy Chantoudis, *Maalbeek*, Clotilde Hesme et Pascal Sangla, *Stallone*, Olivier Martin Salvan, *Les gros patinent bien*, Leïla Ka

- Retour sur la 11^e édition du Forum des dynamiques du territoire
- Présentation de la saison 2022-2023 :
 - Nouvelles créations des artistes en résidence/associés
 - Expositions de début de saison : *Foire Foraine d'Art Contemporain*
 - Les festivals (*Impatience, Les Singulier.e.s, Séquence Danse Paris*)
 - Les partenariats 2022-2023
 - L'actualité du 104factory